

HALTE À LA DÉSINFORMATION !

Le corps d'inspection distille des messages, envers les enseignants et dernièrement envers les formateurs, pour minimiser l'importance, pour l'EPS, du changement de DNB. Ne pourrait-on pas au contraire penser, qu'une hiérarchie pédagogique, dont le rôle est d'assurer le développement d'une discipline, soutienne ne serait-ce que tacitement, l'action du SNEP, pour obtenir une nouvelle place pour la discipline au lieu de la combattre ?

« Ce que dit le SNEP est faux, l'EPS est évaluée au DNB ! »

Un mensonge qui ne tient pas au regard du nouveau texte (Arrêté du 31-12-2015) :

« Article 5 - ... sont pris en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet :

- le niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture atteint par le candidat ;
- les notes obtenues aux épreuves de l'examen du brevet »

Le précédent texte stipulait la prise en compte du contrôle continu, et donc de chaque discipline. Ce n'est pas le cas du nouveau qui ne comptabilise que 2 choses : l'examen, dont l'EPS ne fait pas partie, et le socle, par définition non disciplinaire. Le socle sera évalué ainsi : « En application des dispositions du décret précité et en conformité avec les objectifs du socle commun, les équipes pédagogiques évaluent de façon globale le niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines. » (note de service du 6-4-2016). Il s'agit bien d'une évaluation globale, portée par l'équipe pédagogique. Il est donc rigoureusement faux de dire que l'EPS est évaluée. Certes les professeurs d'EPS participent, comme tous les membres de l'équipe pédagogique à la validation du socle, mais seules certaines disciplines, présentes à l'examen, seront évaluées sur « leurs programmes ».

« Mais il n'y a pas que l'EPS qui n'est pas à l'examen ! »

C'est vrai. Ne sont pas présentes à l'examen, les enseignements artistiques (musique, arts plastiques), les langues et l'EPS.

Notre proposition (voir le détail) s'appuie sur ce constat, en accord avec le SNES qui

représente les autres disciplines. N'oublions quand même pas une chose : le premier projet du ministère (juillet 2015) ne prévoyait qu'une épreuve « scientifique », une épreuve « humaniste », plus une épreuve validant « la démarche de projet ». L'examen est devenu finalement (texte de l'arrêté du 31 décembre 2015) :

« ...l'examen comporte trois épreuves obligatoires :

- une épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours Avenir, du parcours citoyen ou du parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- une épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique ;
- une épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie. »

Que s'est-il passé entre temps pour que les formulations changent de façon aussi importante ? Simplement l'intervention des différentes IG qui ont jugé inacceptable qu'il n'y ait pas d'évaluation sur des savoirs disciplinaires identifiés. Qu'a fait la nôtre ?

« De toute façon l'EPS n'avait pas d'épreuve avant ! »

Vrai et faux. Formellement c'est vrai puisque l'EPS n'était déjà pas dans la partie examen du DNB, et était évaluée, sur ses programmes, en contrôle continu. Mais l'esprit et la pratique était tout autre depuis 2012. En effet, le texte régissant l'EPS imposait, dans les faits, un contrôle en cours de formation, sur le modèle du Bac, avec des épreuves de fin de cycle. Le texte instaurait également la notion d'épreuve adaptée pour les élèves présentant des inaptitudes partielles.



Chaque fiche du référentiel de 2012 présente bien « les principes d'élaboration de l'épreuve ».

Donc ne jouons pas sur les mots : oui le terme d'épreuve n'était pas présent dans l'arrêté global du DNB, mais présent dans les textes de l'EPS. Il n'y avait aucune ambiguïté en tout cas sur « l'esprit » de l'évaluation.

« Est-ce que ça vaut le coup de batailler pour un coefficient de toute façon mineur ? »

Nous l'avons dit, la présence de l'EPS aux examens, participe à asseoir son image dans le système. On peut le regretter (ce n'est pas l'objet du débat ici), mais les examens sont importants en France et font partie de la culture. Le nouveau DNB entretient une hiérarchie disciplinaire, entre celles, importantes, identifiées à l'examen et les autres. C'est un retour en arrière, qui satisfait bien le lobby anti-disciplinaire.

L'EPS doit être évaluée sur ses contenus propres, sinon c'est la porte ouverte à toutes les dérives, y compris la fin de l'EPS en tant que discipline. Allons-nous nous transformer en profs de socle ?

Alors oui, même si le coefficient est peu important au total, **l'EPS doit participer à la certification de la culture commune des élèves.**

Aujourd'hui, l'inspection engage les enseignants à se bagarrer (sans le dire exactement ainsi) dans leurs établissements pour imposer l'EPS. In fine, ça signifie que le poids de l'EPS dépendra des enseignants qui devront endosser la responsabilité en cas de rapport de force défavorable. Nous demandons simplement à ce que l'institution garantisse ses engagements. Aujourd'hui, sur l'EPS, elle s'est désengagée ! Il faut que ça change. ■